

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2019

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, CHALET Laurence, SOUCHET Bruno, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, THIBAUD Christiane, BODARD Thierry, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine, GROUSSIN Stéphane.

Absentes excusées : PAJOT Sylvie, LE BRUSQUET Elsa, PARIS Virginie.

Mme SUAUD Justine a été élue secrétaire de séance.

Mme PARIS Virginie a donné procuration à Mme JOUANNEAU Nadine.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement

### **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
<b>2019-04</b>	06-févr	ERIC NAULEAU IMMOBILIER 17 ZA Parc d'Activité La Salorge BP 404 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 4 Rue du Pont d'Orgueil	AB 360	U	360 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-02-12-003 en date du 12 février 2019
<b>2019-05</b>	08-févr	M. FRADET Gilles 2 Grand'Place Hôtel du Marché BEAUVOIR SUR MER	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Route de Taizan Le Haut du Fief	AE 68	Up et 2AU	3 354 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-02-12-004 en date du 12 février 2019

### **DCM 2019-02-25-010**

#### **DIA D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 septembre 2011, un droit de préemption a été institué sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire demande à M. NEAU Marcel, premier adjoint de présenter le dossier DIA, étant personnellement concerné. **M. Le Maire quitte la salle de conseil.**

Monsieur NEAU Marcel, premier adjoint, présente une DIA déposée par SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT, notaires à Challans (85) le 14 février 2019. Cette déclaration d'intention d'aliéner concerne un immeuble cadastré AD 263 et AD 262 (moitié indivise) d'une contenance totale de 458 m<sup>2</sup> situé 1A Rue de la Croix de Mission et appartenant à la SCI AUTO.

Monsieur NEAU Marcel, premier adjoint, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide** de renoncer à préempter l'immeuble cadastré AD263 et AD262 qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

➤ **autorise** Monsieur Neau Marcel, premier adjoint, à prendre l'arrêté et à signer les documents nécessaires à la renonciation de ce droit de préemption sur l'immeuble cadastrée AD 263 et AD 262 (moitié indivise).

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2019-02-25-011**

#### **ACQUISITION D'UNE MAISON CADASTREE AB 283 « 2 RUE DE L'EGLISE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité de l'opération « aménagement du centre bourg ». Les propriétaires de la maison située « 2 rue de l'église » ont fait savoir qu'ils seraient vendeurs. La parcelle AB 283 a une superficie de 984 m<sup>2</sup>. Son acquisition permettrait d'aérer le carrefour et de réaliser un véritable aménagement de voirie.

Ils souhaitent vendre leur maison 125 000 € net vendeur. Pour rappel la maison située en face et en cours d'acquisition par la commune a été négociée 120 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'acquérir** la parcelle AB 283 située « 2 rue de l'église »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2019-02-25-012**

#### **AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BAUDRIES VALIDATION DU PROJET**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lundi 18 février une réunion a eu lieu en mairie avec le cabinet AMEAS pour la présentation du projet d'aménagement du « chemin des Baudries ». L'ensemble des conseillers municipaux étaient conviés à celle-ci. Les personnes présentes ont validé certains des aménagements présentés et modifié le carrefour de l'Hommeau.

Une nouvelle présentation est réalisée auprès du Conseil Municipal. Le coût global est estimé à 500 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le projet d'aménagement du « chemin des Baudries »
- **décide** de lancer l'appel d'offres,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2019-02-25-013**

#### **LOTISSEMENT LES SAULES DETERMINATION DU PRIX DE VENTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du lotissement communal sont quasiment terminés. Il convient donc de définir le prix de vente au m<sup>2</sup> afin que les terrains puissent être proposés à la vente.

Considérant le prix de revient de ce lotissement, Monsieur le Maire propose d'établir le prix de vente à 70 €. Il est également proposé de reconduire l'interdiction de spéculation foncière qui avait été mise en place sur tous les lotissements communaux. Cela consiste à inscrire dans les compromis, mais également dans l'acte de vente, une clause concernant une interdiction de revente d'une parcelle non construite dans un délai de 7 ans, sans autorisation du Conseil Municipal. Ceci permet de se prémunir d'une éventuelle spéculation financière sur les terrains communaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de fixer le prix de vente du lotissement Les Saules à 70 € le m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent les droits de mutation,
- **décide** d'inclure des clauses dans les compromis et les actes de vente pour se prémunir d'une éventuelle spéculation foncière sur les terrains communaux. Toute revente d'une parcelle non construite dans un délai de 7 ans sera soumise à une autorisation du Conseil Municipal.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les compromis et les actes notariés nécessaires avec l'office notarial de Beauvoir sur Mer,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

#### **DCM 2019-02-25-014**

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REVISION DU ZONAGE APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération DCM 2018-03-26-026 la révision du zonage d'assainissement collectif a été attribuée au cabinet OCE de Challans. Le dossier ayant été présenté il convient à présent de lancer l'enquête publique. Il s'agit de réactualiser le zonage d'assainissement collectif.

Cette étude a été réalisée afin d'intégrer dans le plan de zonage :

- Le chemin de la Cailloche
- Le chemin du Jouselain
- La zone d'activités économiques du Plessy
- La route de l'Hommeau

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** le dossier d'étude de la révision du zonage d'assainissement collectif,
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

#### **DCM 2019-02-25-015**

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de St Urbain signe depuis 2013 une convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Conseil Départemental de la Vendée. Ces services apportent une aide précieuse dans le contrôle de la lagune et depuis 2018 dans le contrôle de la station actuelle. Ainsi ils interviennent environ une fois par trimestre pour faire des prélèvements dans la station. Ces tests viennent en complément de ceux réalisés par les services techniques toutes les semaines. Ils effectuent également le bilan réglementaire de la station au vu des tests qui leur sont transmis tous les trimestres.

Le montant maximum de la convention s'élève à 666.05 € par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition de convention d'assistance pour une durée de trois ans, soit pour les années 2019 – 2020 – 2021
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## DCM 2019-02-25-016 SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions des associations. Voici les subventions qu'il est proposé de verser :

✓ Associations communales

- 100 € pour la chasse
- 80 € pour le club du 3<sup>ème</sup> âge
- 100 € pour Pique et Bricole
- 100 € pour Fête vos jeux 85
- 350 € à l'ADEP école publique (pour les jeux)
- 1 800 € à la coopérative scolaire de l'école publique (450 € x 4 classes pour le transport)
- 2 600 € à l'APEL école privée (450 € x 5 classes pour le transport, 350 € pour les jeux)

✓ Associations ayant un intérêt communal

- 4 847.24 € à l'ADMR

✓ Associations sportives et culturelles

- 25 € par enfant de moins de 16 ans domicilié à St Urbain.
  - α 150 € pour l'outil en main (6 enfants)
  - α 575 € pour l'école de cirque de St Gervais Fabigan (23 enfants)
  - α 275 € pour le Foot Sallertaine (11 enfants)
  - α 550 € pour le Foot de St Gervais (22 enfants)
  - α 50 € pour le tennis Belvéryn (2 enfants)

✓ Ecoles de formation (MFR ...)

- 25 € par jeune de St Urbain scolarisé jusqu'aux 21 ans dans l'année civile
  - α 25 € MFR Bournezeau (1 élève)
  - α 100 € AFORBAT (4 élèves)
  - α 50 € MFR St Gilles Croix de Vie (2 élèves)
  - α 25 € IFACOM (1 élève)
  - α 100 € MFR St Jean de Monts (4 élèves)
  - α 125 € ESFORA (5 élèves)

✓ Associations diverses

- 60 € : Alcool Assistance section Beauvoir
- 50 € : Secours catholique, Secours populaire, FAVEC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de subventions 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à verser les subventions pré-citées,

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## DCM 2019-02-25-017

### FUSION DES ASSOCIATIONS « OEJ » ET « LA MARELLE » : L'ASSOLI ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les associations « Office Enfance Jeunesse » et « La Marelle » ont été récemment dissoutes. Une nouvelle association, l'ASSOLI (Association Socioculturelle et de Liens Intergénérationnels) dont le siège social est fixé « 7 rue St Nicolas 85230 Beauvoir sur Mer » a été créée. Elle a pour objet d'offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain une place dans leurs communes au travers d'animations collectives et éducatives, de leur permettre d'exprimer leurs désirs et leurs besoins par toute démarche favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles.

Les quatre communes sont membres de droit de cette association, ce qui les dispense du versement de toute cotisation. Chacune est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, mais également par un membre d'honneur et son suppléant.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette nouvelle association issue de la fusion de l'OEJ et de la Marelle. Il propose également de désigner les représentants de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **décide** d'adhérer à l'ASSOLI,
- **désigne** Mme JOUANNEAU comme membre titulaire et Mme CHALET comme membre suppléant,
- **désigne** M. BUTON comme membre d'honneur et M. NEAU comme son suppléant,
- **autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 28 février 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2019-02-25-018** **SYDEV MAINTENANCE 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de compétence « éclairage » le Sydev a mis en place depuis 1998 un contrat annuel de maintenance Afin de limiter l'impact de l'augmentation des coûts de maintenance sur le budget, le contrat a été modifié par délibération en date du 23 novembre 2010 en prévoyant trois visites de bases au lieu de quatre, soit une visite systématique et deux visites au sol.

Les nouveaux tarifs pour le contrat 2019 sont les suivants :

	<b>TARIFS 2018</b>	<b>TARIFS 2019</b>	<b>Montant de la contribution 2019</b>
Coût par point lumineux pour 3 visites	12.20 € TTC	12.70 € TTC	2 678.10 €
Coût par point lumineux d'une visite supplémentaire	1.22 € TTC	1.25 € TTC	
Coût d'un dépannage	191.00 € TTC	191.00 € TTC	
Intervention modification horaires de fonctionnement par armoire	65.40 € TTC	66.90 € TTC	

Le nombre de points lumineux du contrat 2018 était de 209 dont 2 garantis.

Le nombre de points lumineux du contrat 2019 est de 219 dont 12 garantis.

Le montant de la participation 2019 est de 2 678,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition du SyDEV pour les travaux d'entretien d'éclairage public 2019 pour un montant de 2 678.10 € TTC,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec le SyDEV et tout autre document relatif à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 01 mars 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2019-02-25-019** **SYDEV CONVENTION D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE** **CHEMIN DU VIEIL ECHALIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une extension du réseau électrique est nécessaire « chemin du Vieil Echaliier » au vu des maisons en construction et de la qualité du réseau.

Le Sydev a fait parvenir une convention de réalisation de cette extension. Le montant de la participation de la commune s'élève à 5 409.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** l'extension du réseau électrique sur le « chemin du Vieil Echalié »,
- **prend** en charge la participation de 5 409.0 € établit par le Sydev
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec le SyDEV et tout

autre document relatif à cette affaire.

Affichage en Mairie le 01 mars 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

## **INTERCOMMUNALITE**

### **POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de réunion du Conseil Communautaire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

#### 1°) Service déchets :

- Le service de collecte de déchets constate des sacs présentant des non conformités malgré les consignes de tri distribuées. Il s'agit dans ce cas de non conformités flagrantes visibles sans ouvrir le sac. Un autocollant sera apposé indiquant que le sac n'est pas collecté pour contenu non conforme. Le dépositaire sera invité à reprendre son sac et à le gérer différemment, voire à contacter la CdC s'il a besoin d'informations complémentaires.
- Ce système sera utilisé pour les cas de non-conformité les plus flagrantes ou récurrentes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Formation défibrillateur**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une première formation à l'utilisation du défibrillateur a eu lieu pour les associations de la commune.

Une seconde est prévue le mercredi 13 mars pour les conseillers municipaux qui le désire. Le nombre maximum de participants est de 10. En fonction des places disponibles le conseil des sages sera contacté.

### **Ecluse « rue de la Sablière »**

Un conseiller municipal s'étonne de la non-réalisation de l'écluse prévue « rue de la Sablière ». Monsieur le Maire va s'informer auprès de ses services.

## **SIGNATURES**

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	MONNERON Antony 3 <sup>ème</sup> Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine <b>Démissionnaire</b>	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie <b>Absente excusée</b>
SOUCHET Bruno	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa <b>Absente excusée</b>
SAMSON Alain <b>Démissionnaire</b>	THIBAUD Christiane	BODARD Thierry	PARIS Virginie <b>Absente excusée</b> <b>Procuration à Mme</b> <b>JOUANNEAU</b>
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane	